

CHSCT du 30 mars 2016

Avis votés à l'unanimité des présents (6 voix/7 : 3 FSU, 1 CGT, 1 FO, 1 SE-UNSA)

Avis N°1 :

Les représentants des personnels du CHSCT-13, se référant à l'article 56 du Décret 82-453 modifié, demandent à l'Administration d'être destinataires de toutes les observations de l'ISST, en particulier celles concernant les établissements de Marseille.

Avis N°2 :

Les représentants des personnels du CHSCT-13, se référant à l'article 51 du Décret 82-453 modifié, demandent qu'une analyse des conditions d'hygiène des écoles de Marseille concernant :

- la disponibilité en produits et en dispositifs permettant d'assurer l'hygiène
- la présence d'animaux nuisibles
- l'hygiène des locaux (moisissures, infiltrations...)

soit conduite.

Avis N°3 :

Les représentants des personnels du CHSCT-13 demandent que l'article 5-7 du Décret 82-453 modifié soit appliqué et que le membre du CHSCT qui transmet une fiche de Danger Grave et Imminent « procède à l'enquête **avec** le chef de service ».

Avis N° 4

Les représentants des personnels du CHSCT-13 constatent qu'un an après la visite du collège Roquepertuse de Velaux, les conditions de travail des personnels n'ont pas été améliorées et que les propositions pour remédier aux difficultés n'ont pas été mise en place. Pour certains personnels, la souffrance dans l'exercice professionnel s'est même accrue. Les représentants des personnels au CHSCT13 demandent donc que des mesures effectives et efficaces soient prises pour rétablir un climat de travail serein pour tous les personnels.

Avis N°5

Les représentants des personnels du CHSCT-13 demandent que l'article 28 du Décret 82-453 modifié soit appliqué et que le rapport d'activité de la médecine de prévention soit présenté au CHSCT départemental.

Visites votées à l'unanimité des présents (6 voix/7 : 3 FSU, 1 CGT, 1 FO, 1 SE-UNSA)

Lycée professionnel Ampère

Motif : Observation et analyse des conditions de travail des personnels d'un établissement où plusieurs fiches de Danger Grave et Imminent ont été transmises.

Ecole de la Baume (Marseille 9^{ème})

Motif : Observation et analyse des conditions de travail de personnels ayant alerté plusieurs fois l'administration sur diverses difficultés de travail, sources de tensions prégnantes, et liées à la population scolaire accueillie.